

Deuxième conférence internationale de la paix, à la Haye.

(Du 18 octobre 1907.)

Le Conseil fédéral de la Confédération suisse,

Après avoir vu et examiné les douze conventions et déclaration conclues sous réserve de ratification, à la Haye, le 18 octobre 1907 par les plénipotentiaires de la Suisse, d'une part, à l'exception de l'article 53, chiffre 2, de la convention n° I pour le règlement pacifique des conflits internationaux, et par les plénipotentiaires des Etats représentés à la conférence de la Haye, d'autre part, savoir :

- I. Convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux ;
- III. Convention relative à l'ouverture des hostilités ;
- IV. Convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre ;
- V. Convention concernant les droits et les devoirs des puissances et des personnes neutres en cas de guerre sur terre ;
- VI. Convention relative au régime des navires de commerce ennemis au début des hostilités ;
- VII. Convention relative à la transformation des navires de commerce en bâtiments de guerre ;
- VIII. Convention relative à la pose de mines sous-marines automatiques de contact.



- IX. Convention concernant le bombardement par des forces navales en temps de guerre ;
- X. Convention pour l'adaptation, à la guerre maritime, des principes de la convention de Genève ;
- XI. Convention relative à certaines restrictions à l'exercice du droit de capture dans la guerre maritime ;
- XIII. Convention concernant les droits et les devoirs des puissances neutres en cas de guerre maritime ;
- XIV. Déclaration relative à l'interdiction de lancer des projectiles et des explosifs du haut de ballons, actes qui ont été approuvés par le Conseil des Etats le 7 juin 1909 et par le Conseil national le 4 avril 1910 et dont la teneur suit :

Acte final de la Deuxième Conférence internationale de la Paix.

(Signé à la Haye le 18 octobre 1907.)

La Deuxième Conférence Internationale de la Paix, proposée d'abord par Monsieur le Président des Etats-Unis d'Amérique, ayant été, sur l'invitation de Sa Majesté l'Empereur de Toutes les Russies, convoquée par Sa Majesté la Reine des Pays-Bas, s'est réunie le 15 juin 1907 à La Haye, dans la Salle des Chevaliers, avec la mission de donner un développement nouveau aux principes humanitaires qui ont servi de base à l'œuvre de la Première Conférence de 1899.

Les Puissances, dont l'énumération suit, ont pris part à la Conférence, pour laquelle elles avaient désigné les Délégués nommés ci-après :

L'Allemagne :

Son Exc. le Baron *Marschall de Bieberstein*, Ministre d'Etat, Ambassadeur Impérial à Constantinople, Premier Délégué Plénipotentiaire;

M. *Kriege*, Envoyé Impérial en Mission extraordinaire à la présente Conférence, Conseiller Intime de Légation et Jurisconsulte au Département des Affaires Etrangères, Membre de la Cour permanente d'Arbitrage, Second Délégué Plénipotentiaire;

M. le Contre-Amiral *Siegel*, Attaché naval à l'Ambassade Impériale à Paris, Délégué de la Marine;

M. le Major-Général *de Gündell*, Quartier-Maître Supérieur du Grand Etat-Major de l'Armée Royale de Prusse, Délégué militaire;

M. *Zorn*, Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Bonn, Conseiller Intime de Justice, Membre de la Chambre des Seigneurs de Prusse, et Syndic de la Couronne, Délégué scientifique;

M. *Göppert*, Conseiller de Légation et Conseiller adjoint au Département des Affaires Etrangères, Délégué adjoint;

M. *Retzmann*, Capitaine-Lieutenant de l'Etat-Major général de la Marine, Délégué adjoint de la Marine.

Les Etats-Unis d'Amérique :

Son Exc. M. *Joseph H. Choate*, ancien Ambassadeur à Londres, Ambassadeur extraordinaire, Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. M. *Horace Porter*, ancien Ambassadeur à Paris, Ambassadeur extraordinaire, Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. M. *Uriah M. Rose*, Ambassadeur extraordinaire, Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. M. *David Jayne Hill*, ancien Sous-Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à La Haye, Délégué Plénipotentiaire;

M. le Contre-Amiral *Charles S. Sperry*, ancien Président de l'Ecole de Guerre maritime, Ministre plénipotentiaire, Délégué Plénipotentiaire;

M. le Général de Brigade *George B. Davis*, Chef de la Justice militaire de l'Armée des Etats-Unis, Ministre plénipotentiaire, Délégué Plénipotentiaire;

M. *William I. Buchanan*, ancien Ministre à Buenos-Ayres, ancien Ministre au Panama, Ministre plénipotentiaire, Délégué Plénipotentiaire;

M. *James Brown Scott*, Jurisconsulte du Département d'Etat des Affaires Etrangères, Délégué technique;

M. *Charles Henry Butler*, Rapporteur de la Cour Suprême, Délégué technique.

La République Argentine :

Son Exc. M. *Roque Sáenz Peña*, ancien Ministre des Affaires Etrangères, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Rome, Membre de la Cour permanente d'Arbitrage, Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. M. *Luis M. Drago*, ancien Ministre des Affaires Etrangères, Député, Membre de la Cour permanente d'Arbitrage, Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. M. *Carlos Rodriguez Larreta*, ancien Ministre des Affaires Etrangères, Membre de la Cour permanente d'Arbitrage, Délégué Plénipotentiaire;

M. le Général *Francisco Reynolds*, Attaché militaire à Berlin, Délégué technique;

M. le Capitaine de vaisseau *Juan A. Martin*, ancien Ministre de la Marine, Attaché naval à Londres, Délégué technique.

L'Autriche-Hongrie :

Son Exc. M. *Gaëtan Mérey de Kapos-Mérey*, Conseiller intime de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Premier Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. le Baron *Charles de Macchio*, Envoyé extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire, Second Délégué Plénipotentiaire;

M. *Henri Lammasch*, Professeur à l'Université de Vienne, Conseiller aulique, Membre de la Chambre des Seigneurs du Reichsrath autrichien, Membre de la Cour permanente d'Arbitrage, Délégué scientifique;

M. *Antoine Haus*, Contre-Amiral, Délégué naval;

M. le Baron *Wladimir Giesl de Gieslingen*, Major-Général, Plénipotentiaire militaire à l'Ambassade Impériale et Royale à Constantinople et à la Légation Impériale et Royale à Athènes, Délégué militaire;

M. le Chevalier *Othon de Weil*, Conseiller aulique et ministériel au Ministère de la Maison Impériale et Royale et des Affaires Etrangères, Délégué;

M. *Jules Szilassy de Szilas et Pilis*, Conseiller de Légation, Délégué;

M. *Emile Konek de Norwall*, Lieutenant de Vaisseau de première classe, Délégué adjoint.

La Belgique :

Son Exc. M. *A. Beernaert*, Ministre d'Etat, Membre de la Chambre des Représentants, Membre de l'Institut de France et des Académies Royales de Belgique et de Roumanie, Membre d'honneur de l'Institut de Droit international, Membre de la Cour permanente d'Arbitrage, Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. M. *J. van den Heuvel*, Ministre d'Etat, ancien Ministre de la Justice, Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. le Baron *Guillaume*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à La Haye, Membre de l'Académie Royale de Roumanie, Délégué Plénipotentiaire.

La Bolivie :

Son Exc. M. *Claudio Pinilla*, Ministre des Affaires Etrangères, Membre de la Cour permanente d'Arbitrage, Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. M. *Fernando E. Guachalla*, Ministre plénipotentiaire à Londres, Délégué Plénipotentiaire.

Le Brésil :

Son Exc. M. *Ruy Barbosa*, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Vice-Président du Sénat, Membre de la Cour permanente d'Arbitrage, Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. M. *Eduardo F. S. dos Santos Lisbôa*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à La Haye; Délégué Plénipotentiaire;

M. le Colonel *Roberto Trompowsky Leitão de Almeida*, Attaché militaire à La Haye, Délégué technique;

M. le Capitaine de Frégate *Tancredo Burlamaqui de Moura*, Délégué technique.

La Bulgarie :

M. le Général-Major de l'Etat-Major *Vrban Vina-roff*, Général à la Suite, Premier Délégué Plénipotentiaire;

M. *Ivan Karandjouloff*, Procureur Général de la Cour de Cassation, Second Délégué Plénipotentiaire;

M. le Capitaine de Frégate *S. Dimitrieff*, Chef de l'Etat-Major de la Flottille Bulgare, Délégué.

Le Chili :

Son Exc. M. *Domingo Gana*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Londres, Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. M. *Augusto Matte*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Berlin, Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. M. *Carlos Concha*, ancien Ministre de la Guerre, ancien Président de la Chambre des Députés,

ancien Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Buenos-Ayres, Délégué Plénipotentiaire.

La Chine :

Son Exc. M. *Lou Tseng-Tsiang*, Ambassadeur extraordinaire, Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. The Honourable *John W. Foster*, ancien Secrétaire d'Etat au Département des Affaires Etrangères des Etats-Unis d'Amérique, Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. M. *Tsien-Sun*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à La Haye, Délégué Plénipotentiaire;

M. le Colonel *W. S. Y. Tinge*, Chef du Bureau de Justice militaire au Ministère de la Guerre, Délégué militaire;

M. *Tchang Tching Tong*, Secrétaire de Légation, Délégué adjoint;

M. *Tchao-Hi-Tchiou*, ancien Secrétaire de la Mission et de la Légation Impériale de Chine à Paris et à Rome, Délégué adjoint.

La Colombie :

M. le Général *Jorge Holguin*, Délégué Plénipotentiaire;

M. *Santiago Perez Triana*, Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. le Général M. *Vargas*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Paris, Délégué Plénipotentiaire.

La République de Cuba :

M. *Antonio Sanchez de Bustamante*, Professeur de Droit international à l'Université de la Havane, Sénateur de la République, Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. M. *Gonzalo de Quesada y Aróstegui*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Washington, Délégué Plénipotentiaire;

M. *Manuel Sanguily*, ancien Directeur de l'Institut d'enseignement secondaire de la Havane, Sénateur de la République, Délégué Plénipotentiaire.

Le Danemark :

Son Exc. M. *C. Brun*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Washington, Premier Délégué Plénipotentiaire;

M. le Contre-Amiral *C. F. Scheller*, Deuxième Délégué Plénipotentiaire;

M. *A. Vedel*, Chambellan, Chef de Section au Ministère Royal des Affaires Etrangères, Troisième Délégué Plénipotentiaire.

La République Dominicaine :

M. *Francisco Henriquez i Carvajal*, ancien Ministre des Affaires Etrangères, Membre de la Cour permanente d'Arbitrage, Délégué Plénipotentiaire;

M. *Apolinar Tejera*, Recteur de l'Institut professionnel de Saint Domingue, Membre de la Cour permanente d'Arbitrage, Délégué Plénipotentiaire.

La République de l'Equateur :

Son Exc. M. *Victor Rendón*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Paris et à Madrid, Délégué Plénipotentiaire;

M. *Enrique Dorn y de Alsúa*, Chargé d'Affaires, Délégué Plénipotentiaire.

L'Espagne :

Son Exc. M. *W. R. de Villa-Urrutia*, Sénateur, ancien Ministre des Affaires Etrangères, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Londres, Premier Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. M. *José de la Rica y Calvo*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à La Haye, Délégué Plénipotentiaire;

M. *Gabriel Maura y Gamazo, Comte de la Mortera*, Député aux Cortès, Délégué Plénipotentiaire;

M. *J. Jofre Montojo*, Colonel d'Etat-Major, Aide de Camp du Ministre de la Guerre, Délégué adjoint militaire;

M. le Capitaine de Vaisseau *Francisco Chacon*, Délégué adjoint naval.

La France.

Son Exc. M. *Léon Bourgeois*, Ambassadeur extraordinaire, Sénateur, ancien Président du Conseil, ancien Ministre des Affaires Etrangères, Membre de la Cour permanente d'Arbitrage, Délégué, premier Plénipotentiaire;

M. le Baron *d'Estournelles de Constant*, Sénateur, Ministre plénipotentiaire de première Classe, Membre

de la Cour permanente d'Arbitrage, Délégué, deuxième Plénipotentiaire;

M. *Louis Renault*, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, Ministre plénipotentiaire honoraire, Jurisconsulte du Ministère des Affaires Etrangères, Membre de l'Institut, Membre de la Cour permanente d'Arbitrage, Délégué, troisième Plénipotentiaire;

Son Exc. M. *Marcellin Pellet*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à La Haye, Délégué, quatrième Plénipotentiaire;

M. le Général de Division *Amourel*, Délégué militaire;

M. le Contre-Amiral *Arago*, Délégué de la Marine;

M. *Fromageot*, Avocat à la Cour d'Appel de Paris, Délégué technique;

M. le Capitaine de Vaisseau *Lacaze*, deuxième Délégué de la Marine;

M. le Lieutenant-Colonel *Siben*, Attaché militaire à Bruxelles et à La Haye, deuxième Délégué militaire.

La Grande-Bretagne :

Son Exc. The Right Honourable Sir *Edward Fry*, G.C.B., Membre du Conseil privé, Ambassadeur extraordinaire, Membre de la Cour permanente d'Arbitrage, Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. The Right Honourable Sir *Ernest Mason Satow*, G.C.M.G., Membre du Conseil privé, Membre de la Cour permanente d'Arbitrage, Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. The Right Honourable Lord *Reay*, G. C. S. I., G. C. I. E., Membre du Conseil privé, ancien Président de l'Institut de Droit international, Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. Sir *Henry Howard*, K. C. M. G., C. B., Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à La Haye, Délégué Plénipotentiaire;

M. le Général de Division Sir *Edmond R. Elles*, G. C. I. E., K. C. B., Délégué militaire;

M. le Capitaine de Vaisseau *C. L. Ottley*, M. V. O., R. N., A. D. C., Délégué naval;

M. *Eyre Crowe*, Conseiller d'Ambassade, Délégué technique, premier Secrétaire de la Délégation;

M. *Cecil Hurst*, Conseiller d'Ambassade, Délégué technique, Conseiller légal de la Délégation;

M. le Lieutenant-Colonel The Honourable *Henry Yarde-Buller*, D. S. O., Attaché militaire à La Haye, Délégué technique;

M. le Capitaine de frégate *J. R. Segrave*, R. N., Délégué technique;

M. le Commandant *George K. Cockerill*, Chef de Section à l'Etat-Major de l'Armée, Délégué technique.

La Grèce :

Son Exc. M. *Cléon Rizo Rangabé*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Berlin, Premier Délégué Plénipotentiaire;

M. *Georges Streit*, Professeur de Droit international à l'Université d'Athènes, Membre de la Cour permanente d'Arbitrage, Second Délégué Plénipotentiaire;

M. le Colonel d'artillerie *C. Sapountzakis*, Chef de l'Etat-Major Général, Délégué technique.

Le Guatémala :

M. *José Tible Machado*, Chargé d'Affaires à La Haye et à Londres, Membre de la Cour permanente d'Arbitrage, Délégué Plénipotentiaire;

M. *Enrique Gomez Carrillo*, Chargé d'Affaires à Berlin, Délégué Plénipotentiaire.

La République d'Haïti :

Son Exc. M. *Jean Joseph Dalbemar*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Paris, Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. M. *J. N. Léger*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Washington, Délégué Plénipotentiaire;

M. *Pierre Hudicourt*, ancien Professeur de Droit international public, Avocat du Barreau de Port-au-Prince, Délégué Plénipotentiaire.

L'Italie :

Son Exc. le Comte *Joseph Tornielli Brusati di Vergano*, Sénateur du Royaume, Ambassadeur de Sa Majesté le Roi à Paris, Membre de la Cour permanente d'Arbitrage, Président de la Délégation Italienne, Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. M. *Guido Pompilj*, Député au Parlement, Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère Royal des Affaires Etrangères, Délégué Plénipotentiaire;

M. *Guido Fusinato*, Conseiller d'Etat, Député au Parlement, ancien Ministre de l'Instruction, Délégué Plénipotentiaire;

M. *Marius Nicolis de Robilant*, Général de Brigade, Délégué technique;

M. *François Castiglia*, Capitaine de Vaisseau, Délégué technique.

Le Japon :

Son Exc. M. *Keiroku Tsudzuki*, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Premier Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. M. *Aimaro Sato*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à La Haye, Second Délégué Plénipotentiaire;

M. *Henry Willard Denison*, Jurisconsulte du Ministère Impérial des Affaires Etrangères, Membre de la Cour permanente d'Arbitrage, Délégué technique;

M. le Major-Général *Yoshifuru Akiyama*, Inspecteur de la Cavalerie, Délégué technique;

M. le Contre-Amiral *Hayao Shimamura*, Président de l'Ecole de la Marine à Etajima, Délégué technique.

Le Luxembourg :

Son Exc. M. *Eyschen*, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement Grand-Ducal, Délégué Plénipotentiaire;

M. le Comte *de Villers*, Chargé d'Affaires à Berlin, Délégué Plénipotentiaire.

Le Mexique :

Son Exc. M. *Gonzalo A. Esteva*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Rome, Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. M. *Sebastian B. de Mier*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Paris, Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. M. *Francisco L. de la Barra*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Bruxelles et à La Haye, Délégué Plénipotentiaire.

Le Monténégro :

Son Exc. M. *Nelidow*, Conseiller Privé Actuel, Ambassadeur de Russie à Paris, Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. M. *de Martens*, Conseiller Privé, Membre permanent du Conseil du Ministère Impérial des Affaires Etrangères de Russie, Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. M. *Tscharykow*, Conseiller d'Etat Actuel, Chambellan, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Russie à La Haye, Délégué Plénipotentiaire.

Le Nicaragua :

Son Exc. M. *Crisanto Medina*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Paris, Délégué Plénipotentiaire.

La Norvège :

Son Exc. M. *Francis Hagerup*, ancien Président du Conseil, ancien Professeur de Droit, Membre de la Cour permanente d'Arbitrage, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à La Haye et à Copenhague, Délégué Plénipotentiaire;

M. *Joachim Grieg*, Armateur et Député, Délégué technique;

M. *Christian Lous Lange*, Secrétaire du Comité Nobel du Storting Norvégien, Délégué technique.

Le Panama :

M. *Belisario Porras*, Délégué Plénipotentiaire.

Le Paraguay :

Son Exc. M. *Eusebio Machaïn*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Paris, Délégué Plénipotentiaire.

Les Pays-Bas :

M. *W. H. de Beaufort*, ancien Ministre des Affaires Etrangères, Membre de la Seconde Chambre des Etats-Généraux, Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. M. *T. M. C. Asser*, Ministre d'Etat, Membre du Conseil d'Etat, Membre de la Cour permanente d'Arbitrage, Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. le Jonkheer *J. C. C. den Beer Poortugael*, Lieutenant-Général en retraite, ancien Ministre de la Guerre, Membre du Conseil d'Etat, Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. le Jonkheer *J. A. Röell*, Aide de Camp de Sa Majesté la Reine en service extraordinaire, Vice-Amiral en retraite, ancien Ministre de la Marine, Délégué Plénipotentiaire;

M. *J. A. Loeff*, ancien Ministre de la Justice, Membre de la Seconde Chambre des Etats-Généraux, Délégué Plénipotentiaire;

M. *H. L. Van Oordt*, Lieutenant-Colonel de l'Etat-major, Professeur à l'Ecole supérieure militaire, Délégué technique;

M. le Jonkheer *W. J. M. van Eysinga*, Chef de la Direction politique au Ministère des Affaires Etrangères, Délégué adjoint;

M. le Jonkheer *H. A. van Karnebeek*, Gentilhomme de la Chambre, Sous-Chef de Division au Ministère des Colonies, Délégué adjoint;

M. *H. G. Surie*, Lieutenant de Vaisseau de première classe, Délégué technique.

Le Pérou :

Son Exc. M. *Carlos G. Candamo*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Paris et à Londres, Membre de la Cour permanente d'Arbitrage, Délégué Plénipotentiaire;

M. *Gustavo de la Fuente*, Premier Secrétaire de Légation à Paris, Délégué adjoint.

La Perse :

Son Exc. *Samad Khan Momtas-es-Saltaneh*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Paris, Membre de la Cour permanente d'Arbitrage, Délégué, premier Plénipotentiaire;

Son Exc. *Mirza Ahmed Khan Sadig ul Mulk*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à La Haye, Délégué Plénipotentiaire;

M. *Hennebicq*, Jurisconsulte du Ministère des Affaires Etrangères à Téhéran, Délégué technique.

Le Portugal :

Son Exc. le Marquis *de Soveral*, Conseiller d'Etat, Pair du Royaume, ancien Ministre des Affaires Etrangères, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Londres, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. le Comte *de Sélir*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à La Haye, Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. M. *Alberto d'Oliveira*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Berne, Délégué Plénipotentiaire;

M. le Lieutenant-Colonel d'Etat-Major *Thomaz Antonio Garcia Rosado*, Délégué technique;

M. *Guilherme Ivens Ferraz*, Capitaine-Lieutenant de la Marine, Délégué technique.

La Roumanie :

Son Exc. M. *Alexandre Beldimann*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Berlin, premier Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. M. *Edgard Mavrocordato*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à La Haye, second Délégué Plénipotentiaire;

M. le Capitaine *Alexandre Sturdza*, du Grand Etat-Major, Délégué technique.

La Russie :

Son Exc. M. *Nelidow*, Conseiller Privé Actuel, Ambassadeur de Russie à Paris, Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. M. *de Martens*, Conseiller Privé, Membre permanent du Conseil du Ministère Impérial des Affaires Etrangères, Membre de la Cour permanente d'Arbitrage, Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. M. *Tcharykow*, Conseiller d'Etat Actuel, Chambellan, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à La Haye, Délégué Plénipotentiaire;

M. *Prozor*, Conseiller d'Etat Actuel, Chambellan, Ministre de Russie à Rio-Janeiro, Délégué technique;

M. le Major-Général *Yermolow*, Attaché militaire à Londres, Délégué technique;

M. le Colonel *Michelson*, Attaché militaire à Berlin, Délégué technique;

M. le Capitaine de Vaisseau *Behr*, Attaché naval à Londres, Délégué technique;

M. le Colonel de l'Amirauté *Ovtchinnikow*, Professeur de Droit international à l'Académie de la Marine, Délégué technique.

Le Salvador :

M. *Pedro J. Matheu*, Chargé d'Affaires à Paris, Membre de la Cour permanente d'Arbitrage, Délégué Plénipotentiaire;

M. *Santiago Perez Triana*, Chargé d'Affaires à Londres, Membre de la Cour permanente d'Arbitrage, Délégué Plénipotentiaire.

La Serbie :

Son Exc. le Général *Sava Grouitch*, Président du Conseil d'Etat, Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. M. *Milovan Milovanovitch*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Rome, Membre de la Cour permanente d'Arbitrage, Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. M. *Michel Militchévitch*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Londres et à La Haye, Délégué Plénipotentiaire.

Le Siam :

M. le Major-Général *Mom Chatidej Udom*, Délégué Plénipotentiaire;

M. *Corragioni d'Orelli*, Conseiller de Légation à Paris, Délégué Plénipotentiaire;

M. le Capitaine *Luang Bhuvanarth Narübal*, Délégué Plénipotentiaire.

La Suède :

Son Exc. M. *Knut Hjalmar Leonard Hammarskjöld*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Copenhague, ancien Ministre de la Justice, Membre de la Cour permanente d'Arbitrage, premier Délégué Plénipotentiaire;

M. *Johannes Hellner*, ancien Ministre sans Portefeuille, ancien Membre de la Cour Suprême de Suède, Membre de la Cour permanente d'Arbitrage, second Délégué Plénipotentiaire;

M. le Colonel *David Hedengren*, Chef d'un régiment d'artillerie, Délégué technique;

M. *Gustaf de Klint*, Capitaine de Frégate, Chef de Section à l'Etat-major de la Marine Royale, Délégué technique.

La Suisse :

Son Exc. M. *Gaston Carlin*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Londres et à La Haye, Délégué Plénipotentiaire;

M. *Eugène Borel*, Colonel d'Etat-Major Général, Professeur à l'Université de Genève, Délégué Plénipotentiaire;

M. *Max Huber*, Professeur de Droit à l'Université de Zurich, Délégué Plénipotentiaire.

La Turquie :

Son Exc. *Turkhan Pacha*, Ambassadeur extraordinaire, Ministre de l'Evkaf, premier Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. *Réchid Bey*, Ambassadeur de Turquie à Rome, Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. le Vice-Amiral *Mehemmed Pacha*, Délégué Plénipotentiaire;

Raïf Bey, Conseiller légiste de la Liste Civile, Délégué adjoint;

Le Colonel d'Etat-Major *Mehemmed Saïd Bey*, Délégué adjoint.

L'Uruguay :

M. *José Batlle y Ordoñez*, ancien Président de la République, Membre de la Cour permanente d'Arbitrage, premier Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. M. *Juan P. Castro*, ancien Président du Sénat, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Paris, Membre de la Cour permanente d'Arbitrage, Délégué Plénipotentiaire;

M. le Colonel *Sebastian Buquet*, Premier Chef de régiment d'artillerie de campagne, Délégué technique.

Les Etats-Unis du Vénézuéla :

M. *José Gil Fortoul*, Chargé d'Affaires à Berlin, Délégué Plénipotentiaire.

Dans une série de réunions, tenues du 15 juin au 18 octobre 1907, où les Délégués précités ont été constamment animés du désir de réaliser, dans la plus large mesure possible, les vues généreuses de l'Auguste Initiateur de la Conférence et les intentions de leurs Gouvernements, la Conférence a arrêté, pour être soumis à la signature des Plénipotentiaires, le texte des Conventions et de la Déclaration énumérées ci-après et annexées au présent Acte :

- I. Convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux.
- II. Convention concernant la limitation de l'emploi de la force pour le recouvrement de dettes contractuelles.
- III. Convention relative à l'ouverture des hostilités.
- IV. Convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre.
- V. Convention concernant les droits et les devoirs des Puissances et des personnes neutres en cas de guerre sur terre.
- VI. Convention relative au régime des navires de commerce ennemis au début des hostilités.
- VII. Convention relative à la transformation des navires de commerce en bâtiments de guerre.
- VIII. Convention relative à la pose de mines sous-marines automatiques de contact.
- IX. Convention concernant le bombardement par des forces navales en temps de guerre.
- X. Convention pour l'adaptation, à la guerre maritime, des principes de la Convention de Genève.
- XI. Convention relative à certaines restrictions à l'exercice du droit de capture dans la guerre maritime.
- XII. Convention relative à l'établissement d'une Cour internationale des prises.
- XIII. Convention concernant les droits et les devoirs des Puissances neutres en cas de guerre maritime.
- XIV. Déclaration relative à l'interdiction de lancer des projectiles et des explosifs du haut de ballons.

Ces Conventions et cette Déclaration formeront autant d'actes séparés. Ces actes porteront la date de ce

jour et pourront être signés jusqu'au 30 juin 1908 à La Haye par les Plénipotentiaires des Puissances représentées à la Deuxième Conférence de la Paix.

La Conférence, se conformant à l'esprit d'entente et de concessions réciproques qui est l'esprit même de ses délibérations, a arrêté la déclaration suivante qui, tout en réservant à chacune des Puissances représentées le bénéfice de ses votes, leur permet à toutes d'affirmer les principes qu'Elles considèrent comme unanimement reconnus:

Elle est unanime,

- 1^o A reconnaître le principe de l'arbitrage obligatoire;
- 2^o A déclarer que certains différends, et notamment ceux relatifs à l'interprétation et à l'application des stipulations conventionnelles internationales, sont susceptibles d'être soumis à l'arbitrage obligatoire sans aucune restriction.

Elle est unanime enfin à proclamer que, s'il n'a pas été donné de conclure dès maintenant une Convention en ce sens, les divergences d'opinion qui se sont manifestées n'ont pas dépassé les limites d'une controverse juridique, et qu'en travaillant ici ensemble pendant quatre mois, toutes les Puissances du monde, non seulement ont appris à se comprendre et à se rapprocher davantage, mais ont su dégager, au cours de cette longue collaboration, un sentiment très élevé du bien commun de l'humanité.

En outre, la Conférence a adopté à l'unanimité la Résolution suivante:

La Deuxième Conférence de la Paix confirme la Résolution adoptée par la Conférence de 1899 à l'égard

de la limitation des charges militaires; et, vu que les charges militaires se sont considérablement accrues dans presque tous les pays depuis ladite année, la Conférence déclare qu'il est hautement désirable de voir les Gouvernements reprendre l'étude sérieuse de cette question.

Elle a, de plus, émis les Vœux suivants:

- 1^o La Conférence recommande aux Puissances signataires l'adoption du projet ci-annexé de Convention pour l'établissement d'une Cour de Justice arbitrale, et sa mise en vigueur dès qu'un accord sera intervenu sur le choix des juges et la constitution de la Cour.
- 2^o La Conférence émet le vœu qu'en cas de guerre, les autorités compétentes, civiles et militaires, se fassent un devoir tout spécial d'assurer et de protéger le maintien des rapports pacifiques et notamment des relations commerciales et industrielles entre les populations des Etats belligérants et les pays neutres.
- 3^o La Conférence émet le vœu que les Puissances règlent, par des Conventions particulières, la situation, au point de vue des charges militaires, des étrangers établis sur leurs territoires.
- 4^o La Conférence émet le vœu que l'élaboration d'un règlement relatif aux lois et coutumes de la guerre maritime figure au programme de la prochaine Conférence et que, dans tous les cas, les Puissances appliquent, autant que possible, à la guerre sur mer, les principes de la Convention relative aux lois et coutumes de la guerre sur terre.

Enfin, la Conférence recommande aux Puissances la réunion d'une troisième Conférence de la Paix qui

pourrait avoir lieu, dans une période analogue à celle qui s'est écoulée depuis la précédente Conférence, à une date à fixer d'un commun accord entre les Puissances, et elle appelle leur attention sur la nécessité de préparer les travaux de cette troisième Conférence assez longtemps à l'avance pour que ses délibérations se poursuivent avec l'autorité et la rapidité indispensables.

Pour atteindre à ce but, la Conférence estime qu'il serait très désirable que, environ deux ans avant l'époque probable de la réunion, un Comité préparatoire fût chargé par les Gouvernements de recueillir les diverses propositions à soumettre à la Conférence, de rechercher les matières susceptibles d'un prochain règlement international et de préparer un programme que les Gouvernements arrêteraient assez tôt pour qu'il pût être sérieusement étudié dans chaque pays. Ce Comité serait, en outre, chargé de proposer un mode d'organisation et de procédure pour la Conférence elle-même.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires ont signé le présent acte et y ont apposé leurs cachets.

Fait à La Haye, le dix-huit octobre mil neuf cent sept, en un seul exemplaire qui sera déposé dans les archives du Gouvernement des Pays-Bas et dont les copies, certifiées conformes, seront délivrées à toutes les Puissances représentées à la Conférence.

Pour l'Allemagne :

Freiherr von Marschall.
Kriege.

<i>Pour les Etats Unis d'Amérique :</i>	Joseph H. Choate. Horace Porter. U. M. Rose. David Jayne Hill. C. S. Sperry. William I. Buchanan.
<i>Pour l'Argentine :</i>	Roque Saenz Pena. Luis M. Drago. C. Rúes Larreta.
<i>Pour l'Autriche-Hongrie :</i>	Mérey. Bon Macchio.
<i>Pour la Belgique :</i>	A. Beernaert. J Van den Heuvel. Guillaume.
<i>Pour la Bolivie :</i>	Claudio Pinilla.
<i>Pour le Brésil :</i>	Ruy Barbosa. E. Lisboa.
<i>Pour la Bulgarie :</i>	Général-Major Vinaroff. Iv. Karandjouloff.
<i>Pour le Chili :</i>	Domingo Gana. Augusto Matte. Carlos Concha.
<i>Pour la Chine :</i>	Loutsingsiang. Tsiensun.
<i>Pour la Colombie :</i>	Jorge Holguin. S. Perez Triana. M. Vargas.
<i>Pour Cuba :</i>	Antonio S. de Bustamante. Gonzalo de Quesada. Manuel Sanguily.
<i>Pour le Danemark :</i>	C. Brun.
<i>Pour la République Dominicaine :</i>	dr. Henriquez y Carvajal. Apolinar Tejera.
<i>Pour l'Equateur :</i>	Victor M. Rendon. E. Dorn y de Alsúa.

<i>Pour l'Espagne :</i>	W. R. de Villa Urrutia. José de la Rica y Calvo. Gabriel Maura.
<i>Pour la France :</i>	Léon Bourgeois. d'Estournelles de Constant. L. Renault. Marcellin Pellet.
<i>Pour la Grande-Bretagne :</i>	Edw. Fry. Ernest Satow. Reay. Henry Howard.
<i>Pour la Grèce :</i>	Cléon Rizo Rangabé. Georges Streit.
<i>Pour le Guatemala :</i>	José Tible Machado. Gomez Carillo.
<i>Pour le Haïti :</i>	Dalbémar Jn Joseph. J. N. Léger. Pierre Hudicourt.
<i>Pour l'Italie :</i>	G. Tornielli. G. Pompilj. G. Fusinato.
<i>Pour le Japon :</i>	Keiroku Tsudzuki. Aimaro Sato.
<i>Pour le Luxembourg :</i>	Eyschen. C ^{te} de Villers.
<i>Pour le Mexique :</i>	G. A. Esteva. S. B. de Mier. F. L. de la Barra.
<i>Pour le Monténégro :</i>	Nelidow. Martens. Tcharykow.
<i>Pour le Nicaragua :</i>	Crisanto Medina.
<i>Pour la Norvège :</i>	F. Hagerup.
<i>Pour le Panama :</i>	B. Porras.
<i>Pour le Paraguay :</i>	

<i>Pour les Pays-Bas :</i>	W. H. de Beaufort. T. M. C. Asser. den Beer Poortugael. J. A. Röell. J. A. Loeff.
<i>Pour le Pérou :</i>	C. G. Candamo.
<i>Pour la Perse :</i>	Momtazos-Saltaneh M. Samad Khan. Sadigh ul Mulk M. Ahmed Khan.
<i>Pour le Portugal :</i>	Marquis de Soveral. Conde de Sélir. Alberto d'Oliveira.
<i>Pour la Roumanie :</i>	A. Beldiman. Edg. Mavrocordato.
<i>Pour la Russie :</i>	Nelidow. Martens. Tcharykow.
<i>Pour le Salvador :</i>	P. J. Matheu. S. Perez Triana.
<i>Pour la Serbie :</i>	S. Grouitch. M. G. Milovanovitch. M. G. Militchevitch.
<i>Pour le Siam :</i>	Mom Chatidej Udom. C. Corragioni d'Orelli. Luang Bhüvanarth Narübal.
<i>Pour la Suède :</i>	K. H. L. Hammarskjöld.
<i>Pour la Suisse :¹⁾</i>	Carlin. Eugène Borel. Max Huber.
<i>Pour la Turquie :</i>	Turkhan.
<i>Pour l'Uruguay :</i>	Jose Batlle y Ordenez.
<i>Pour le Vénézuéla :</i>	J. Gil Fortoul.

¹⁾ Sous réserve du vœu n° 1 que le Conseil fédéral suisse n'accepte pas.